

AR Prefecture

024-212402564-20250204-CDELIB2025_14-DE
Reçu le 11/02/2025
Publié le 11/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17
Pouvoirs : 04
Votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, ARNAUD Nathalie, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, SOURMAY Stéphane, BERBESSOU Véronique, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), DUBOIS Patrick (pouvoir à DALESME Delphine), MARQUES Patrick (pouvoir à BIDAUD Yannick), Stéphane BROS (pouvoir à LEGLAT Isabelle).

Absentes sans donner pouvoir : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/14. Informations du Conseil municipal sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et par délibérations en date du 27 mai 2020 n°2020/19 et du 29 mars 2021, n°2021/38, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées au Conseil municipal :

23/12/2024	Attribution des Marchés d'Assurance suite à Appel d'Offres, durée 4 ans du 01/01/2025 au 31/01/2028 Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : SMACL pour un montant de 16 212,16 € HT/an soit 17 613,45 € TTC/an Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL pour un montant de 5 017,35 € HT/an, soit 5 468,91 € TTC/an Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : SMACL pour un montant de 11 772,17 € HT/an, soit 14 042,75 TTC/an (franchises Véhicules Légers de 600 €, véhicules lourds 800 €, bris de glace 300 €, bris de machine 800 €) Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité : K-Ré pour un montant de 1 015,87 € HT/an, soit 1 152 € TTC/an
------------	--

AR Prefecture	
024-212402564-20250210-DEL	Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : infructueux
Reçu le 11/02/2025	Lot 6 : assurance des prestations statutaires : RELYENS CNP pour un montant de 67 490,76 € TTC, taux de 5,81% sans charges patronales (décès, AT, maladie imputable au service, CLM, CLD)
Publié le 11/02/2025	
30/12/2024	Signature d'une convention avec le SMD3 pour permettre l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition de composteurs communaux.
03/01/2025	Dépôt d'une Déclaration Préalable – DP 024 256 25 00001 pour des travaux de remplacement d'une partie de la toiture du restaurant scolaire. DP accordée le 10/01/2025
28/01/2025	Notification par le TA de Bordeaux – décision du 28/01/2025 Préfecture de la Dordogne c/ Commune de Marsac-sur-l'Isle portant annulation du PC délivré tacitement à M. Jamal TAGUI le 2 novembre 2022.
13/01/2025	Vente d'une concession cinquantenaire au Cimetière du Claud Neuf (2 casurnes) à M. et Mme CHEVIN Serge et Marie-Hélène, 4 rue de la Forêt - 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
13/01/2025	Vente d'une concession cinquantenaire au Cimetière du Claud Neuf (4 cavurnes) à Mme LE BOUC Nathalie, 87 Route du Chambon – 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr